CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UTT du 01 Décembre 2017

PROCÈS VERBAL

Vote (condition de quorum vérifiée : 19 membres présents, dont 2 membres représentés sur un total de 38 membres) : Approbation ▶ Unanimité

Etaient présents :

Monsieur le Professeur François HENN, Président de l'Université du Tiers Temps
Monsieur Philippe AUGÉ, Président Université de Montpellier, Président du CA de l'UTT
Monsieur Daniel NIGOUL, Représentant des enseignants de l'UTT
Monsieur Dominique TRIAIRE, Représentant des enseignants de l'Université Paul-Valéry
Monsieur Régis MARTIN, Président Mémoire d'Oc et Vice-président de l'UTT
Madame Ondine JAULMES, Responsable Administrative de l'Université du Tiers Temps

Élu(e)s

Madame Ginette COLAS
Monsieur Jean-François COLONNA
Madame Thérèse GERVAIS
Madame Monique JEANJEAN
Monsieur Philippe JEANTEUR
Madame Jacqueline LOUVRIER
Monsieur Philippe MANDON
Madame Claudine MANDON
Madame Lucienne REINTEAU
Madame Nicole ROCCHI
Madame Anne-Catherine TERME
Madame Anne TERRIBLE
Monsieur Gérard VIDAL

Etaient absents excusés :

Monsieur Patrick Gilli, Président UPV Montpellier 3
Madame Nathalie VINCENT, DGS UPV Montpellier 3
Monsieur Henri REBOUL, Représentant Enseignants UM
Monsieur Bernard TRAVIER, Titulaire Municipalité
Madame Annie YAGUE, Représentante de la Municipalité
Madame Laurène LATORRÉ, Gestionnaire UTT

Etaient absents :

Monsieur Filippo LO FERMO, Agent Comptable UPV Montpellier 3
Monsieur Kléber MESQUIDA, Président du Conseil Général

Etaient absents :

Madame Georgette FALUT
Monsieur Marc FAYOLLE
Madame Nicole FORT
Monsieur Gilbert GEYSSE

Madame Josette MOULINIE
Madame Monique RABINOVICI
Madame Maryvonne YECHE

Etaient absents excusés:

Monsieur Jean-Loup MAISTRE
Madame Nicole PASQUIER
Madame Simone POCCARD CHAPUIS
Madame Dalila SIBLOT

Conseil d'Administration du 1er décembre 2017 : séance ouverte par le Président de l'UTT, Monsieur François Henn et le président d'UM, président du Conseil d'Administration de l'UTT, Monsieur Philippe Augé.

Monsieur Henn remercie le Président d'UM de sa présence

Monsieur Henn rappelle que l'UTT a une mission universitaire et sociale et pas seulement de diffusion de la culture. Nous sommes très attachés à cette mission de service public des universités de Montpellier. Nous le rappelons à chaque fois que c'est possible, nous sommes un service interuniversitaire.

Faits et chiffres de 2016, de 2017 et projection de 2018 en termes budgétaires mais, derrière le budget s'affiche nécessairement le côté politique et des projets.

Nous sommes en bonne santé financière, on se retrouve avec des problèmes « de riches », que faire de cet excédent, car l'objectif ce n'est pas de dégager des excédents. Si nous avons ces moyens c'est parce que les recettes de l'UTT sont des recettes propres qui proviennent à 99% de vos adhésions.

Ce qui nous permet d'être à la fois « autonomes » ; d'avoir la capacité de générer des recettes, et d'avoir cette liberté de développer, car la politique de l'UTT c'est de rééquilibrer une situation qui n'était pas aussi bonne il y a 4/5 ans pour diverses raisons qu'on a eu le temps et l'occasion d'évoquer à de nombreuses reprises.

Ordre du jour communiqué :
Questions diverses ajoutées à la demande des représentants des étudiants.

Information : Les nouveaux statuts de l'UTT ont été validés par les deux Universités de Montpellier. Nous sommes donc dans une année de transition : le mandat du président de l'UTT passe de 3 à 4 ans, renouvelable une fois. Il coïncidera avec le mandat du Président du CA et des membres du CA de l'UTT.

Points à soumettre au vote : budgets, tarifs, choix importants et stratégiques, puis les modifications des conditions d'exonération.

Rappel de l'organigramme : Le Président du CA est M. Philippe AUGE, président d'UM, et à partir de l'année prochaine, ce sera le Président de l'Université Paul Valéry qui assurera la présidence du Conseil d'Administration. Il y a des représentants des universités, il y a des membres de droit et les représentants que vous êtes - des étudiants de l'UTT- qui avez été élus par l'Assemblée Générale.

Enfin, il y a la gouvernance quotidienne avec le Président, et un bureau constitué d'un Vice-Président bénévole et de deux personnels, qui sont à plein temps. Madame Ondine JAULMES qui

est responsable administrative et qui est depuis deux ans en CDI ; et Madame Laurène LATORRÉ, gestionnaire, qui aide Madame JAULMES dans son travail quotidien, et qui a été recrutée au mois de Mai en contrat renouvelé.

Effectifs Légère augmentation cette année. Il y a chaque année à peu près 30 à 40 étudiants de plus. Nous n'avons pas revécu ce que nous avions vécu entre 14/15 et 15/16 avec une augmentation plus significative, puisque nous avions eu +200 inscriptions. Mais on constate une marge positive régulière et non ponctuelle.

Explications : Davantage de communication, nouvelles vitrines.

Nos recettes étant générées essentiellement par les inscriptions, on peut parler de bonne santé financière.

Répartition des inscriptions : 30% d'inscrits vont uniquement aux conférences (droit de base). 70% s'inscrivent également aux cours complémentaires (cours de langues, cours de sciences, cours d'histoire, cours de littérature, cours de musique etc...). C'est aussi ça qui génère des entrées de revenus, puisque ces cours sont payants au-delà du droit d'entrée, et donc en multipliant les inscrits aux cours complémentaires, on génère des recettes.

Les cours de langues représentent presque la moitié des inscriptions en cours complémentaires. Nous avons 8 langues étrangères proposées, avec une quarantaine de cours.

Le volume global est de près de 3000 heures de cours par an.

Répartition des étudiants : Les étudiants adhérents de l'UTT sont pour plus de 60% des montpelliérains, 26% font partie de la Métropole, hors Montpellier, et 14% habitent en dehors de la Métropole.

Répartition des conférences en fonction des disciplines :

→ 52% des conférences sont dans le domaine littéraire au sens très large.

On arrive à 70% en cumulant la littérature, les arts, les sciences humaines et sociales, contre 30% autour des secteurs scientifiques.

C'est une proportion qui est stabilisée depuis plusieurs années, et qui paraît bien équilibrée en fonction de la demande.

Quand on voit le succès des cours autour des thématiques scientifiques, on se dit que la science fait aussi partie de la culture et que cela génère de l'appétence de nombreux étudiants.

Monsieur COLONNA, représentant des étudiants, souligne qu'il y a une véritable demande en littérature et en philosophie.

Sauf avis contraire, la proposition de Monsieur HENN en tant que Président de l'UTT est de ne pas changer ce rapport de force qui lui paraît raisonnable et commun à tous.

Compte financier : Le compte 2016 est clos et validé par les services de l'Université Paul Valéry qui gèrent et contrôlent le budget de l'UTT. On peut noter qu'entre 2014, 2015 et 2016, il y a une augmentation très significative des recettes, qui est liée à l'augmentation à la fois de l'offre de cours et du nombre d'adhérents, et ce malgré une petite baisse sensible des subventions Métropole et Ville.

Le résultat de 2015 était négatif en raison d'une imputation d'une partie des salaires de 2014. Budgétairement, on travaille sur l'exercice civil, mais avec des recettes et des dépenses relatives aux années universitaires. On retrouvait donc - 16.000 en 2015, mais le compte financier 2016 montre un résultat qui est bien plus positif.

Le résultat de 2016 est très positif (+ 56.000). Nous avions prévu dans le budget, 42.000€ pour la refonte totale du site internet et de gestion de l'UTT. Pour des raisons de délais et de signature, le paiement n'a pas pu se faire en 2016 et la dépense de 42.000€ a été reportée en 2017.

Même si on enlevait ces 42.000€ à 2016, aurait un résultat 2016 de +14.000 €.

L'important est de lisser le résultat financier sur plusieurs années.

Le fonds de roulement de 2016 a donc été abondé : 428 jours / Fonctionnement.

Tarifs pour 2018/2019 soumis au vote du CA :

Compte tenu de la bonne santé financière de l'UTT : aucune augmentation des droits de base.

La seule augmentation que l'on propose est pour les langues, et plus exactement les cours de deux heures hebdomadaires comme le chinois.

En effet, nous n'avons pas assez d'étudiants pour les cours de chinois donc nous travaillons en partenariat avec l'Institut Confucius, dont l'une des missions principales est l'enseignement du chinois.

Pour des raisons d'harmonisation avec l'ICM, nous avons dû passer à des cours de deux heures, l'augmentation tarifaire est proportionnelle.

Aucune autre augmentation pour les cours complémentaires.

Vote :

- ne souhaite pas participer : 0

- s'abstient : 0

- contre : 0

→ Nouveaux tarifs adoptés à l'unanimité

Simulation 2017 :

Cette simulation 2017 montre de nouveau une augmentation des recettes qui est davantage liée à l'augmentation du nombre d'inscrits.

Le résultat 2017 devrait être positif d'environ 40.000€. Les investissements (42.000€ pour le site de gestion et 1.000€ pour le Club Photo) vont être prélevés dans la CAF.

Le fonds de roulement devrait être abondé.

Présentation du budget 2018 :

Sur 2018, en recette, on prévoit de nouveau une augmentation du nombre d'inscrits, sur une progression équivalente à celle des 3 années précédentes. On a demandé des subventions plus importantes à la municipalité et à la métropole. Les subventions baissent depuis 3 ans : 8.000€ en 2015 ; 6.000€ en 2016 et 3.000€ en 2017.

Dépenses :

Sur les dépenses, nous prévoyons plusieurs postes pour équilibrer ce budget :

1. Le premier poste concerne la gestion administrative et financière, qui est de plus en plus lourde, parce que nous sommes en croissance d'activité et que les règles administratives et de gestion ne se simplifient pas.

   Il semble donc absolument nécessaire de penser au recrutement d'un mi-temps, pour assister Madame Jaulmes dans son travail d'administration.

   Le poste « masse salariale » augmenterait donc de façon significative.

2. Le deuxième poste concerne l'aménagement du secrétariat.
   En effet, pour accueillir une troisième personne dans des conditions décentes, il faut agrandir la surface du secrétariat et de l'administration. L'idée est donc de prendre de l'espace sur la salle dans laquelle se font actuellement les cours de langues.

   Cela génèrerait donc à la fois une augmentation des charges salariales, mais aussi des frais ponctuels de réaménagement du secrétariat.
   Nous sommes locataires de locaux municipaux, avec une très faible redevance, et soumis aux contrôles des monuments historiques, sous la direction de la Mission Grand Cœur. Monsieur Henn indique qu'il essaie d'avoir un rendez-vous avec le responsable pour s'assurer que les travaux pourraient être engagés.

   Nous avons estimés ces travaux d'aménagement à 15.000€ environ.

3. Locations immobilières.

   La pièce côté secrétariat serait réservée à des cours à petits effectifs, et une location de salles extérieures serait à prévoir pour les cours de langues, les nouveaux modules.

   Il s'agit donc des trois postes qui augmentent significativement par rapport à l'année dernière.

   Un représentant des étudiants demande si l'UTT a obtenu l'autorisation pour ces travaux. Monsieur Henn répond qu'il s'agit d'un projet car nous nous sommes rendus compte à la rentrée 2017, avec des exercices stabilisés sur 3 ans, que l'activité continuait à croître, mais que nous avions aussi les moyens pour de tels projets.

   Nous sommes dans un « marché » qui, si nous le gérons bien, ne peut être qu'en croissance. Nous pouvons donc nous permettre d'envisager l'accroissement des locaux pour l'administration, et de payer l'accès à des salles extérieures, si possible des salles liées à notre institution, contre rémunération ou, si ce n'était possible, avoir recours à des salles du secteur privé.

   Un représentant des étudiants demande si le projet s'arrêterait si l'architecte des bâtiments de France n'était pas d'accord.
   Monsieur Henn répond que si nous n'avons pas l'autorisation, il faudra faire les aménagements nécessaires sans toucher à quoi que ce soit (sans toucher aux murs, aux chauffages...) et que cela

nous coutera surement de l'argent, mais qu'il faudra trouver une solution. En effet, il paraît plus que nécessaire de devoir embaucher un mi-temps.

Madame Terrible demande si les salles que nous louons sont des locations annuelles ou au coup par coup, car il y a des périodes de vacances.

Monsieur Henn précise que nous nous engageons par le biais de conventions à l'année, ou sur des périodes définies.

Madame Terrible demande une précision, à savoir s'il s'agirait bien des cours de langues à « recaser » en dehors du secrétariat et si nous avons des pistes à ce sujet.

Madame Jaulmes indique que nous avons pris contact avec le Centre Lacordaire qui est situé non loin de l'UTT. Ils ont fait des travaux et ont des salles de cours et une salle de conférences accessibles.

Monsieur Augé indique qu'ils ont des difficultés, au niveau des universités, à louer des salles à l'année, à des créneaux précis. En revanche, pour des manifestations exceptionnelles, dans un temps de conférence ou autre (un cours d'une quinzaine d'heures), en s'y prenant à l'avance, l'utilisation de telles salles serait possible.

Monsieur Henn précise que lorsque nous faisons des demandes ponctuelles, nous avons presque toujours des réponses positives, surtout au second semestre, où les périodes sont un peu plus allégées puisque beaucoup d'étudiants partent en stage.

Cette année, la faculté de Droit et de Science Politique nous a accordé la location d'une salle pour tous les cours de Science Politique du second semestre : 9 séances de 2 heures.

Monsieur Henn indique que si nous avions l'autorisation de réaménager nos locaux, et que la pièce à côté du secrétariat ne puisse plus servir aux cours de langues, il nous faudrait une salle libre à 100%. Le Centre Lacordaire pourrait mettre à notre disposition, contre un loyer, deux salles. Une salle qui servirait aux cours, de 20 à 30 personnes ; et un petit amphithéâtre.

Nos cours et conférences dans la Salle Pétrarque sont limités à 150 personnes, pour des raisons de sécurité règlementaire, mais pour certains cours, nous pourrions prendre bien plus d'inscriptions.

Madame Terrible, indique que nous avons dû refuser des inscriptions dans certains cours, comme la culture musicale, et précise que les 150 personnes inscrites ne sont jamais présentes en même temps.

Monsieur Henn rappelle que si 150 personnes sont inscrites dans un cours, nous nous devons de garantir aux 150 inscrits qu'ils pourront accéder au cours. Nous ne pouvons refuser l'accès à un étudiant qui est inscrit à un cours, et nous ne pouvons pas faire du « surbooking ».

Madame Terrible précise que, compte tenu de la catégorie d'âges de nos étudiants, il y a toujours des absents, pour cause de maladie ou autre...

Monsieur Augé précise qu'en cas d'accident, il y a automatiquement une enquête, et qu'en acceptant plus de 150 inscrits, cela pourrait coûter très cher à l'Université.

Patrick Gilli, le Président d'UPV Montpellier 3 et lui-même seraient responsables en tant que chef d'Établissement.

Monsieur Henn reprend la parole et demande s'il y a des questions.

Monsieur Henn indique que le budget initial 2018 doit être voté en séance de Conseil d'Administration :

Vote :

- ne souhaite pas participer : 0

- s'abstient : 0

- contre : 0

→ Budget 2018 adopté à l'unanimité

Madame Terrible remercie pour l'allocation accordée à la Culture Musicale.

Conditions particulières de tarifs :

Sur la partie remboursement étudiant et remise gracieuse, il n'y aucune modification proposée par rapport aux règles en vigueur.

En revanche, les modifications proposées le sont sur les conditions d'exonération des droits de base. Compte tenu du bon bilan financier, Monsieur Henn pense que l'on peut se permettre de rendre plus larges les conditions d'exonération au droit de base.

- Les personnes bénéficiant d'Attestation d'Adulte Handicapé ou d'invalidité ou RQTH, et détenteur d'une carte en cours de validité ; Actuellement, il n'y a aucune limitation de ressources ; les personnes ayant des revenus extrêmement élevés peuvent bénéficier d'une exonération. Monsieur Henn précise que cela ne représente qu'une petite minorité de personnes. Il est proposé de rajouter une condition de ressources (par rapport au revenu fiscal de référence) et la possibilité de faire une demande d'exonération exceptionnelle au Président de l'UTT.
- Les personnes inscrites à Pôle Emploi, sous conditions de ressources : pas de changement et possibilité de demande d'exonération exceptionnelle auprès du Président de l'UTT.

- Pour élargir le nombre des personnes susceptibles d'être exonérées, nous proposons que les personnes dont les revenus sont inférieurs ou égaux au seuil annuel de pauvreté puissent bénéficier d'une exonération des droits de base. Les calculs sont basés sur des chiffres officiels, selon les principes de calculs donnés par l'observatoire des inégalités. Le seuil de pauvreté étant calculé comme étant 50% du salaire médian. A l'heure actuelle, il s'agit de 846€ par mois pour une personne seule.

- Les autres conditions d'exonération des droits de base concernent les bénévoles actifs : pas de changement. Monsieur Henn en profite pour les remercier pour leur travail tout au long de l'année, mais surtout en septembre, en période d'inscription.

- À la suite de précisions de Monsieur Triaire et Monsieur Augé : « Être ou avoir été Président, Vice-Président, Responsable administratif ou personnel administratif de l'UTT. » Être conférencier ou enseignant actif : pas de changement.

Ces propositions sont des modifications importantes qui doivent être approuvées par le Conseil d'Administration.

Vote :

- ne souhaite pas participer : 0

- s'abstient : 0

- contre : 0

→ Conditions particulières de tarifs adoptées à l'unanimité

Ces conditions seront appliquées à partir de la rentrée universitaire 2018/2019, après validation par le Conseil d'Administration de l'Université Paul Valéry.

Informations sur les cours :

Le cours de Science Politique qui était prévu au premier semestre : Monsieur Audemard, Docteur en Science Politique, ayant obtenu en septembre une bourse à Kyoto n'a pas pu assurer le cours programmé.

Nous avons donc trouvé, grâce à la faculté de Science Politique de Montpellier, un nouvel intervenant, Monsieur Huc, qui soutient sa thèse en décembre et assurera un nouveau cours de Science Politique à partir de Janvier 2018.

A partir de la rentrée prochaine, 2018-2019, nous avons le projet d'ouvrir un nouveau cours d'Égyptologie. Il faut donc trouver une nouvelle salle pour mettre en place ce cours.

Monsieur Triaire et Madame Jaulmes précisent qu'une intervenante qui effectue régulièrement des conférences à l'UTT devrait prendre en charge ce nouveau cours.

Questions diverses :

- Certaines ont déjà été évoquées, comme l'*évolution du service administratif et du secrétariat de l'UTT.*

- *Auditeurs libres dans les deux universités de Montpellier sous certaines conditions*. La règle de base est d'avoir une autorisation de l'enseignant pour pouvoir suivre un cours. Les habitudes côté UM étaient d'accepter gratuitement les étudiants de l'UTT en tant qu'auditeurs libres.

En revanche, il y 3/4 ans, Paul Valéry avait imposé un droit d'inscription pour les étudiants de l'UTT.

Monsieur Triaire va se rapprocher de l'Université Paul Valéry pour faire repréciser les conditions d'accès aux étudiants de l'UTT. Le prochain programme de l'UTT ne fera plus mention de ces conditions d'accès.

- *Conditions d'accès au Musée Fabre*. Il n'y a pas de représentant de la Métropole au CA. Nous sommes dans l'attente d'un retour à ce sujet, et allons relancer les personnes concernées.

- Monsieur Henn évoque le problème que nous avons avec la Municipalité lorsque nous demandons des subventions. En effet, nous sommes classés dans la catégorie « association » alors que nous sommes un service « inter-universitaire ». La Mairie et la Métropole nous demandent le budget complet de l'Université pour pouvoir justifier de cette subvention.

Monsieur Henn s'adresse aux représentants des universités en leur demandant ce que l'on peut faire à ce sujet.

Monsieur Augé indique qu'il faut établir un budget simplifié et qu'il doit être transmis par le chef d'établissement ou le DGS par extension. Il indique qu'il a le même problème avec une subvention que leur verse la Mairie de Montpellier. Ils remplissent également un dossier « association » mais ils doivent joindre le budget de l'Université – un document de synthèse.

Il indique donc que ce n'est pas choquant mais habituel.

Questions des représentants des étudiants :

- *Proposer un questionnaire de satisfaction pour les cours et conférences.*
Madame Jaulmes indique que cette question est prévue en deuxième lot du cahier des charges de notre nouveau site de gestion. Cela devrait donc être mis en place en 2018. Monsieur Henn précise qu'il devrait être possible de le faire en ligne sur notre site internet.

- *Paiement en plusieurs fois.*
Monsieur Henn parle au nom de Monsieur LO-FERMO (Agent comptable de l'Université Paul Valéry), qui est absent, et suppose que sa réponse serait la même cette année. Selon lui, Monsieur LO-FERMO n'est pas favorable au paiement en plusieurs fois.

Monsieur Colonna, représentant des étudiants, indique qu'on ne peut pas toujours répondre non à cette question et il prend comme exemple toutes les entreprises dans lesquelles cette pratique est courante. De plus, il indique que si un couple s'inscrit et prend un module, cela revient à 340€. Il précise également que, en tant que bénévole qui s'occupe des inscriptions, il a pu voir beaucoup de personnes qui demandent à payer en plusieurs fois. Pour lui, c'est un frein aux inscriptions.

Madame Terrible, représentante des étudiants, intervient en indiquant que c'est peut-être un frein mais que cela compliquerait la tâche du secrétariat.

Monsieur Augé précise que, mettre en place un paiement en plusieurs fois, c'est également passer le même nombre d'écritures comptables. Il y a trop de contraintes, et cela représente du 0,7 ou 0,8 équivalent temps plein.

En masse salariale, cela veut dire que l'Université doit investir dans un agent qui, d'une part, s'occupe de ces paiements en plusieurs fois, mais également qui traite le recouvrement.
Il précise que quelqu'un qui ne règlerait pas ses échéances devrait être relancé et/ou passer devant le Conseil d'Administration pour une remise gracieuse. Les procédures publiques sont extrêmement lourdes.

Madame Terrible précise qu'il est possible de régler les droits de base à un moment, puis de régler le complément de cours plus tard.

Monsieur Henn indique que, pour les cours à effectifs limités, nous sommes obligés d'enregistrer les inscriptions au fur et à mesure, et qu'on ne peut pas réserver de place. Ceci n'est donc possible que sur des cours qui ne seraient pas complets.

Comme l'agent comptable l'avait précisé lors d'un précédent Conseil d'Administration, il est interdit de conserver un chèque plus de 5 jours.

Monsieur Mandon, représentant des étudiants, précise que le régisseur est responsable pécuniairement, que les étudiants doivent anticiper ces dépenses, et que les tarifs pratiqués par l'UTT sont très faibles par rapport à la MJC de Castelnau par exemple où le tarif est au moins trois fois supérieur.

Monsieur Henn appuie ce point et rappelle qu'il est possible de demander une exonération des droits de base qui sera étudiée par le Président de l'UTT.

Une représentante des étudiants demande s'il n'est pas possible d'avoir d'autres chaises dans la Salle Pétrarque. Madame Jaulmes indique que c'est la Municipalité qui est responsable des chaises.

Monsieur Henn indique que la séance est terminée, remercie tout le monde et plus particulièrement l'équipe qui fait fonctionner l'UTT au quotidien : Madame Jaulmes qui fait un travail remarquable, bien accompagnée par Madame Latorré, et Monsieur Martin qui se dévoue en tant que Vice-président, au bon fonctionnement de l'UTT.

Le Président
de l'Université du Tiers Temps
Professeur H. HENN